

PIP Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 3 | MARS 2004

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

Renforcer les capacités de l'environnement de la filière horticole | 1

Actualité | 4

Burkina Faso: améliorer les techniques agricoles et former les cultivateurs | 5

Utile à savoir | 6

Sur le terrain | 7



édito

La qualité des ressources qui l'entourent conditionne la performance de l'entreprise. Les actions de la Composante Renforcement des Capacités (RC) du PIP sont basées sur ce principe. Le PIP dispose de deux outils majeurs pour aider le secteur privé exportateur à réussir sa démarche de mise en conformité: d'une part, les systèmes de contrôle implantés dans l'entreprise pour assurer des fonctions essentielles comme la traçabilité, la qualité sanitaire, etc.; d'autre part, les actions de formation dont dépend le renforcement des capacités de la filière. Ces capacités, lorsqu'elles sont externes à l'entreprise constituent le champs d'intervention de la composante RC. On y trouve des acteurs aussi variés que les organisations professionnelles, les laboratoires, les consultants et les institutions d'appui du secteur public. L'objectif visé est de mettre en cohérence la qualité des prestations offertes par tous ces fournisseurs de services avec les exigences que les entreprises doivent dorénavant être amenées à formuler. La tâche est immense et les ressources du PIP sont limitées. Voilà pourquoi des groupes de travail ACP, les task forces, contribuent à la définition des priorités RC et réfléchissent de façon plus générale à la défense des intérêts des filières partenaires du PIP.

Harry Lugros

Composante "Renforcement des capacités"

Renforcer les capacités de l'environnement de la filière horticole

Les pays ACP producteurs - exportateurs disposent, de manière générale, d'expertises et de connaissances locales non négligeables dans différents domaines. En revanche, on constate souvent dans ces pays un manque de structures suffisamment informées et formées. S'il est important d'aider les entreprises à prouver au quotidien leur maîtrise des processus de production et d'exportation, il est tout aussi essentiel d'améliorer la qualité de l'appui et des services qui leur sont offerts par leur environnement.

Les actions de renforcement des capacités que mène le PIP auprès des différents partenaires privés et publics ont pour objectif de permettre aux filières: de trouver localement des solutions économiquement viables à leurs problèmes; et d'améliorer la capacité d'anticipation des acteurs des filières horticoles ACP. En fonction des besoins identifiés par les bénéficiaires du PIP, des programmes d'appui adaptés à chaque problématique sont ainsi mis en place, afin d'améliorer la qualité des prestations offertes par les fournisseurs de services des entreprises de production et d'exportation ACP. Dans cette optique et conformément à la logique d'intervention du PIP, le secteur privé constitue la cible privilégiée du programme. Au Kenya par exemple, le PIP soutient deux structures de consulting dans les domaines de la formation de formateurs et de l'amélioration des techniques utilisées en matière de lutte intégrée

(IPM/ Integrated Pest Management). Au Sénégal, l'appui du PIP a porté sur l'amélioration du niveau de compétences de consultants locaux qui, grâce à cette démarche, sont devenus les principaux relais du programme en matière de formation pour l'ensemble de la sous-région. "Certains de ces partenaires, qu'ils soient privés ou publics, seront appelés, en fonction des besoins, à devenir des relais du PIP dans la diffusion d'informations et la mise en œuvre de programmes de formation. A ce propos, il est important d'insister sur le fait qu'une structure ne peut être considérée comme un relais potentiel que si sa pérennité nous semble assurée. Autrement dit, cette structure doit fonctionner indépendamment du programme, de sorte à pouvoir relayer, au-delà de la durée d'existence du PIP les actions mises en place", précise Harry Lugros, responsable de la composante Renforcement des Capacités (RC) du PIP.

Renforcer les capacités de l'environnement de la filière horticole

Un secteur privé prescripteur

Le secteur public peut aussi s'avérer un intermédiaire indispensable. En effet, à partir du moment où l'impact socio-économique de la filière horticole d'exportation est important dans un pays, le secteur public peut devenir un partenaire fortement impliqué, dont les capacités sont alors susceptibles d'être renforcées. Mais il ne suffit pas que les structures publiques soient effectivement omniprésentes dans la vie de la filière horticole du pays, encore faut-il que le secteur privé valide la pertinence des besoins d'appui exprimés par ses partenaires publics.

Ainsi au Kenya, c'est le secteur privé qui a orienté le PIP vers un appui au PCPB (Kenyan Pest Control Products Board), l'organisme chargé de l'enregistrement et de l'homologation des pesticides. Au Sénégal, c'est encore le secteur privé qui a reconnu l'importance de l'encadrement exercé auprès des petits producteurs par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV). Il en est de même au Cameroun, où l'encadrement des petits producteurs d'ananas est assuré par des agents techniques de l'association de producteurs CETAM (Centre d'Encadrement Technique Ananas du Mounjo), agents techniques qui dépendent de l'Etat.

De manière plus générale, lorsque le renforcement des capacités concerne des structures publiques d'appui à la filière, telles que, par exemple, les services d'homologation, on constate que ces structures sont souvent confrontées à des problèmes liés à la maîtrise des procédures et à la diffusion d'informations auprès des utilisateurs. En la matière, les experts du PIP s'inspirent de ce qui est fait au niveau de l'Union européenne. Ainsi, une action prioritaire peut consister dans la mise en place de bases de données pesticides à l'échelle locale, dans l'amélioration du système de communication de la structure et surtout dans la formation des agents auxquels le PIP va proposer d'aller effectuer un stage de courte durée auprès des organismes de référence en Europe. Si le renforcement des capacités concerne des structures d'encadrement rural (ex. DPV au Sénégal ou RADA - Rural Agricultural Development Authority - à

la Jamaïque), qui font de la formation systématique auprès des petits producteurs, l'action du PIP consistera notamment à les aider à mieux maîtriser la vulgarisation des techniques de contrôle de la qualité sanitaire. Notons à ce propos que ces structures peuvent bénéficier du programme de "formation des formateurs" mis en place par le PIP (voir PIP Magazine n°2 et INFO PIP n°21).

Enfin, parmi les préoccupations du PIP, citons la recherche de synergies avec les autres mécanismes d'appui, notamment de renforcement des capacités, mis en place par les autres bailleurs de fonds. Par exemple au Ghana, la Banque Mondiale s'est engagée dans un programme élargi de renforcement de la sécurité alimentaire: "Nous travaillons étroitement avec les responsables de ce projet de la Banque Mondiale pour développer des actions communes, parmi lesquelles la task force ghanéenne", déclare Harry Lugros, responsable de la composante RC du PIP. En effet, la Banque Mondiale ayant décidé la création d'un "cluster sécurité sanitaire" dans ce pays, le secteur privé a suggéré que les objectifs de ce groupe de travail soient remplis par la task force PIP, ce qui éviterait des redondances évidentes.

Encourager de nouveaux partenariats

A la fin 2003, des dossiers de renforcement de capacités avaient été ouverts pour 58 bénéficiaires ACP, dont une



Task Forces PIP: défendre l'intérêt commun

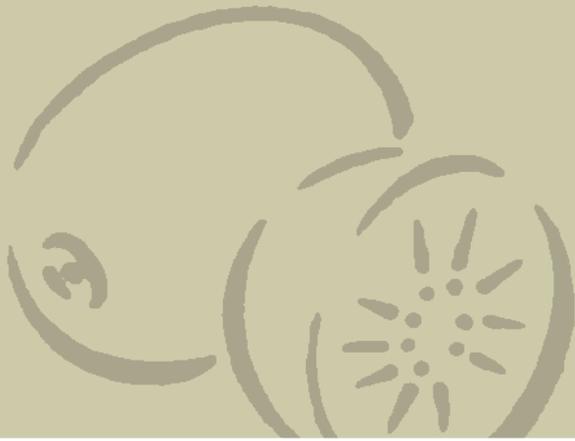
Le PIP est en train de mettre en place des task forces dans les pays ACP. Pour l'instant, des task forces ont été créées au Kenya, au Sénégal, au Ghana et à la Jamaïque. Ces cadres de concertation réunissent les partenaires du PIP -privés et publics- directement concernés par les problématiques de mise en conformité. Chaque task force se compose d'un noyau dur qui inclut les organisations professionnelles bénéficiaires du programme ainsi que les institutions publiques de soutien à la filière, qui elles aussi peuvent être des partenaires en renforcement des capacités.

Par ailleurs, la task force peut faire appel ponctuellement à des personnes ressources issues de l'environnement de la filière (formateurs, autres bailleurs de fonds, fournisseurs de services et de produits, etc.).

De par son positionnement transversal dans le programme, c'est la composante Renforcement des Capacités (RC) du PIP qui dialogue de façon permanente avec la task force. Quels sont les besoins de renforcement des capacités d'intérêt commun? Comment identifier les priorités? Quelles ressources locales

peut-on mobiliser et de quelle façon? Autant de questions auxquelles la task force peut contribuer à répondre.

Chaque task force organise ses travaux selon des critères élaborés conjointement avec la composante RC du PIP. A cet effet, si nécessaire, le PIP peut apporter son appui au renforcement des ressources humaines du secrétariat de la task force et de ses moyens logistiques.



quinzaine a déjà abouti à la signature d'un protocole d'entente avec le COLEACP-PIP, correspondant à un engagement du PIP d'environ 1,650 million d'euros. Les autres dossiers, en cours d'analyse, devraient être signés dans le courant 2004. Parmi les partenaires du PIP en renforcement des capacités, on compte 25 structures intermédiaires permanentes ou ad hoc (organisations professionnelles, task forces...). Les autres partenaires sont des laboratoires (8), des consultants (12), des structures publiques d'appui à la filière (11) et des centres de formation (2).

En 2004, de nouveaux chantiers vont s'ouvrir au Bénin, en Ethiopie, au Mali, au Togo ainsi qu'en République Dominicaine et dans d'autres Etats des Caraïbes (hors Jamaïque). Signalons enfin que le lancement d'interventions du PIP en Zambie est également à l'étude.

Vers un rôle élargi?

Les task forces nationales devraient s'inscrire durablement dans le processus d'évolution des réglementations et des exigences commerciales. C'est l'une des pistes ouvertes lors du 5^e Comité Consultatif du COLEACP-PIP, qui s'est tenu à Bruxelles le 10 décembre 2003. Le responsable de la composante RC du PIP a ainsi évoqué de nouvelles perspectives d'extension du travail des TF nationales à d'autres niveaux, notamment régional, de sorte que ces task forces

Le Renforcement des Capacités au sein du PIP

Le programme PIP a mis en place quatre composantes, dont deux interviennent en appui direct aux acteurs de la filière horticole ACP: la composante "Bonnes Pratiques en Entreprise" (BPE/voir PIP Magazine n°2) et la composante "Renforcement des Capacités" (RC).

La première démarche de la composante RC consiste à comprendre le fonctionnement de la filière, objectif qui pour être atteint, suppose une collaboration active avec les structures intermédiaires. Ces dernières sont en effet l'interlocuteur privilégié du programme. Ces structures intermédiaires peuvent être permanentes, comme les organisations professionnelles d'exportateurs (OP), ou simplement ad hoc, comme les task forces (voir encadré)

auxquelles participent les acteurs du secteur privé, certes, mais aussi les représentants des partenaires publics..

Ces structures publiques d'appui à la filière sont, quant à elles, composées: 1) des services d'enregistrement et d'homologation des pesticides; 2) des structures d'encadrement rural (notamment la Direction des Végétaux, les services de développement rural, etc.) ; 3) des organismes de recherche, d'analyse et de formation (parmi lesquels les laboratoires d'Etat, les centres de recherche agronomique ...). Enfin, comme déjà évoqué, le PIP développe des synergies avec les mécanismes d'appui des autres bailleurs de fonds - projets de coopération, organisations non gouvernementales (ONG), etc.

régionales pourraient être dotées d'un réel pouvoir de représentativité et de négociation pour toutes les questions d'intérêt commun. A terme, ces task forces régionales pourraient se regrouper au sein d'une structure centrale de représentation auprès des grands marchés d'exportation. Notons que lors de ce même Comité Consultatif, un représentant de la DG Commerce de la Commission Européenne a constaté que les exportations horticoles ACP doivent non seulement se mettre en conformité avec les réglementations en matière phytosanitaire, mais qu'elles doivent en plus

satisfaire aux exigences commerciales souvent plus strictes, imposées par les acheteurs et les grands groupes de distribution des pays importateurs. Face à ce défi de taille, a-t-il indiqué en substance, les task forces initiées par le PIP pourraient également jouer un rôle dans l'identification des difficultés auxquelles est confrontée la filière d'exportation horticole ACP. Outre les conseils d'ordre technique, les activités de ces task forces pourraient être envisagées dans le cadre plus vaste des négociations commerciales.

"Nous sommes conscients que la démarche est longue..."

Sicity Kariuki, Directrice générale de FPEAK, Kenya

C'est en juin 2003 que l'organisation professionnelle (OP) kenyane FPEAK (Fresh Produce Exporters Association of Kenya) a signé avec le COLEACP-PIP un protocole d'entente qui porte sur le renforcement de ses capacités. Le programme élaboré avec le PIP doit permettre à cette organisation: d'aider ses membres dans leurs efforts de mise en conformité avec les normes internationales en matière de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA); de renforcer la communication à l'égard des exportateurs et la diffusion d'informations sur les exigences réglementaires ou commerciales européennes en matière de

LMR et de qualité sanitaire en général. L'appui du PIP concerne également le développement d'outils de formation spécialement destinés aux petits producteurs.

"C'est l'ensemble des acteurs de la filière qui appréhendent et comprennent mieux les exigences en terme de mise en conformité et pour ce faire, il est nécessaire que chacun continue à fournir des efforts dans ce sens", indique Sicity Kariuki, Chief Executive Officer de l'OP kenyane. "FPEAK a déjà pu apporter aux acteurs de la filière des outils

modernes de dissémination de l'information, lesquels ont renforcé sensiblement notre efficacité opérationnelle. Mais nous sommes conscients que la démarche est longue, et qu'il nous reste encore beaucoup de travail à fournir, notamment pour mettre en œuvre d'autres activités prévues dans le programme de renforcement des capacités."

→ Actualité

Le COLEACP signe un accord de partenariat avec Bayer

En novembre 2003, le COLEACP-PIP a signé un accord de partenariat avec le fabricant de pesticides Bayer. L'accord, qui porte essentiellement sur un programme d'essais en champs, devrait permettre l'élaboration de nouveaux itinéraires techniques et la préparation de dossiers de demande de Tolérances Import. Le COLEACP-PIP a signé des accords similaires avec d'autres fabricants de pesticides, dont Syngenta, DuPont et Dow AgroSciences.

► <http://www.bayer.com>



20

L'élargissement du travail des task forces aux échelons régional et local et la création d'une task force européenne ont également été abordés.

Le Comité Consultatif a exprimé le souhait de voir la grande distribution impliquée plus étroitement dans l'expansion du secteur horticole des pays ACP, notamment concernant la production des petits cultivateurs. Les petits producteurs éprouvent en effet certaines difficultés à satisfaire aux exigences commerciales de la grande distribution. Les membres du comité ont convenu que les normes en vigueur en Europe ne doivent pas être développées sans tenir compte du contexte local des pays ACP. Néanmoins, ils ont reconnu que les démarches de qualité exigeraient inévitablement une mise en conformité des équipements et des structures de production et d'exportation locales.

Enfin, M. Canice Nolan, de la Direction générale de la Santé et de la Protection des consommateurs (DG SANCO), a fait le point sur l'évolution de la réglementation en matière de résidus de pesticides. Il a notamment rappelé qu'on attend pour le mois de mai 2004 une décision concernant la nouvelle réglementation, laquelle devra se substituer aux quatre directives existantes sur les résidus de pesticides.



20

Coup d'envoi des essais en champs

Le coup d'envoi du programme PIP relatif aux essais en champs a été donné en novembre 2003, au Sénégal, pour le haricot vert et la tomate cerise. Par ailleurs, des essais en champs seront réalisés tout au long de 2004 en Côte d'Ivoire pour l'ananas, au Ghana et en Côte d'Ivoire pour la papaye, puis au Kenya pour le haricot vert et l'avocat.

Les essais en champs sont une étape importante du processus visant à établir ou à modifier les itinéraires techniques. Ils permettent aux experts d'analyser le niveau de résidus d'un pesticide donné, trouvé dans les fruits et les légumes à différents stades de leur processus de croissance. Les résultats des essais en champs sont comparés aux modes d'utilisation et aux dosages prescrits

dans l'itinéraire technique de la culture concernée, puis révisés en conséquence.

Outre les cultures susmentionnées, la campagne d'essais en champs sera ensuite étendue à d'autres cultures telles que le gombo, le fruit de la passion et la mangue.



20 / 21

Le PIP crée une "Cellule Formation"

L'année 2003 a servi de phase pilote pour le programme de formation du PIP. Face à la demande des entreprises, le PIP a mis sur pied une « Cellule Formation » qui sera chargée de mettre en cohérence les nombreuses actions de formation envisagées en 2004-2005. Cette cellule mettra en oeuvre la stratégie de formation du PIP, organisera les séances de formation, élaborera les outils pédagogiques et évaluera la qualité des prestations réalisées. La "Cellule Formation" a été constituée sous la responsabilité de la Faculté agronomique de Gembloux (Belgique).



21

Le PIP étend ses actions à de nouveaux pays

À la fin de l'année 2003, des experts du PIP se sont rendus en République Dominicaine, aux Comores, à l'Île Maurice et à La Réunion afin de sensibiliser les acteurs de la filière horticole d'exportation à l'évolution des réglementations européennes en matière de qualité sanitaire et traçabilité. En République Dominicaine, les experts ont présenté le programme à des entreprises et à des structures intermédiaires, et ont informé les candidats potentiels sur la marche à suivre pour faire appel au PIP. Aux Comores, à la Réunion et à l'Île Maurice, les analystes du PIP se sont avant tout attachés à étudier, avec des organisations locales et régionales, le type de soutien que le programme pourrait apporter à divers projets locaux conçus pour développer les filières horticoles de la région.



20 / 21



5^{ème} Comité Consultatif du PIP - Bruxelles, Belgique

Cinquième réunion du Comité Consultatif

Le Comité Consultatif du COLEACP-PIP, composé de représentants des secteurs de l'exportation et de l'importation de fruits et légumes ACP, de la Commission européenne, des États ACP et des experts du PIP, s'est réuni pour la cinquième fois à Bruxelles le 10 décembre 2003. Après avoir examiné l'avancement des activités du PIP au cours des six mois précédents, le comité a discuté du rôle des task forces dans le contexte général du programme PIP et s'est penché sur les moyens d'organiser de façon efficace les petits producteurs des pays ACP.

Concernant les task forces, un participant a indiqué que celles-ci ne devaient pas être institutionnalisées, pour éviter de limiter leur existence à celle du PIP.



Pour plus d'informations, voir le n° d'Info PIP indiqué sur notre site web www.coleacp.org/fr/pesticides/breves/infopip.html

Burkina Faso: améliorer les techniques agricoles et former les cultivateurs



Vincent Kinda, vice-président APEX

Le Burkina Faso exporte un peu plus de 2 000 tonnes de fruits et légumes vers l'Union européenne (UE), la plupart de ces exportations étant destinées à la France, la Belgique, le Luxembourg ainsi que l'Italie. Le haricot vert représente la majeure partie de ces exportations (un peu plus de 1 300 tonnes en 2002), qui font du Burkina Faso le huitième exportateur ACP de haricots verts à destination de l'UE.

Il est impératif que les producteurs et les exportateurs de fruits et légumes du Burkina Faso respectent les règlements européens sur la qualité sanitaire et la traçabilité s'ils souhaitent continuer à exporter vers l'UE. Le Programme Initiative Pesticides (PIP) a été créé dans ce but.

Adapter les pratiques de travail

Au vu des modifications des règlements européens en matière de sécurité sanitaire, les producteurs des pays ACP sont confrontés à la difficulté d'adapter leurs pratiques agricoles. Cependant, certaines entreprises, telles que GE-PREST, sont prêtes à relever le défi. "Je savais qu'à un certain stade, nous devrions améliorer nos pratiques", affirme Denise Ouedraogo, directrice générale de GE-PREST, l'une des cinq entreprises du Burkina Faso à avoir signé un protocole d'entente avec le PIP. "Je pense que les exigences de l'Union européenne à notre égard sont tout à fait normales." Elle estime par ailleurs que le respect des nouveaux règlements européens améliorera non seulement la sécurité des produits présentés aux consommateurs locaux, mais aussi les conditions de travail des travailleurs agricoles africains.

Producteur et exploitant de haricots verts du Burkina Faso, GE-PREST a commencé à exporter vers l'UE deux ans après le démarrage de ses activités, en 1999. En 2002, l'entreprise exportait 88 tonnes de haricots verts par an au total. Elle ne possède pas de champs

propres, mais loue 35 hectares de terres à quelque 75 km de la capitale, Ouagadougou. Au plus fort de l'année, pendant la récolte qui a lieu entre la fin décembre et le début janvier, GE-PREST emploie un total de 60 ouvriers agricoles, exclusivement des femmes.

"Lorsque les experts du PIP sont arrivés au Burkina Faso, ils nous ont expliqué qu'ils étaient ici pour nous aider à la formation", déclare Mme Ouedraogo. "C'est très important pour nous, car nous n'avons jamais eu le moindre type de formation sur le terrain pour notre personnel technique et nos travailleurs."

Le vice-président de l'Association professionnelle des exportateurs du Burkina Faso (APEX), M. Vincent Kinda, se fait l'écho des commentaires de Mme Ouedraogo, mais souligne que la formation est difficile en raison du taux élevé d'analphabétisme dans le pays. Il ajoute que "pour que cette formation soit efficace, nous devons également apprendre aux petits producteurs à lire et à écrire dans leur langue maternelle."

M. Kinda pense également que la mentalité des petits cultivateurs dans le pays doit changer. Ceux-ci doivent cesser d'accepter passivement des pratiques qui leur sont imposées pour respecter avec enthousiasme les normes européennes. "Je voudrais qu'un maximum d'entre eux soient formés. De cette manière, leur mode de pensée pourrait évoluer. Ils réaliseront que ce qu'ils avaient coutume de produire ne valait pas grand-chose, mais qu'ils peuvent à présent consommer des aliments de qualité et en vendre une partie."

Disposer d'un personnel qualifié est une étape importante dans les efforts des entreprises de mise en conformité avec les règlements européens. En adaptant ses pratiques aux normes européennes, Mme Ouedraogo espère "être capable de produire plus, de cultiver des produits de qualité et - surtout - de les vendre à un meilleur prix. Nous allons donc investir, dans l'espoir d'en tirer profit à long terme."

suite page 6 →



Denise Ouedraogo, directrice générale GE-PREST

Du haricot vert "traçable" pour les Européens

Du champ burkinabé à l'assiette du consommateur européen, la courte vie du haricot vert est désormais suivie par le menu. La traçabilité des productions est une nécessité pour exporter en Europe mais ces exigences sont lourdes pour les producteurs locaux souvent analphabètes.

Comparé aux potagers entourés d'une simple palissade visibles un peu partout au Burkina, le jardin maraîcher des femmes de Sourgou, à 100 km de Ouagadougou, fait figure de forteresse. Clôture grillagée et portail métallique protègent ses légumes de la convoitise des animaux en divagation. Des fiches annotées figurent sur chaque carré de haricot vert.

Au milieu du champ, une dizaine de femmes trient minutieusement la récolte de haricots verts, acheminée le soir même dans les chambres froides de l'Union des coopératives agricoles et maraîchères du Burkina, l'Ucobam, pour être conditionnée puis exportée en Europe. Les femmes mettent de côté ceux qui sont un peu tordus, tachés ou pas encore arrivés à maturité. Ne restent dans les cartons que de beaux haricots croquants et bien rangés. Ce haricot vert que ni l'apparence ni le goût ne distinguent des autres a pourtant un "plus": la traçabilité.

La vieille Alizèta, présidente du groupement, l'explique à sa façon: *"Ce haricot a une mère. On sait combien de fois elle lui a donné le sein, comment elle l'a nourri, soigné; franchement, on peut dire que l'histoire de ce haricot est plus connue que celle d'un enfant du village"*. L'historien du haricot vert de Sourgou s'appelle Seydou Zongo, un agent de l'Ucobam. Aidé des secrétaires du groupement, alphabétisées en français, il fiche chaque parcelle, attribue un numéro à chaque femme, indique la variété plantée, en l'occurrence la Tania, précise l'engrais et le pesticide utilisés, la date et le nombre de récoltes... *"Chaque lot de haricots que nous exportons sur l'Europe est numéroté. On peut savoir sur quel site il a été cultivé, par qui, dans quelles conditions, quels produits ont été utilisés, etc."*, dit, non sans une pointe de fierté, Rodolphe Djiguemdé, responsable du service commercial Qualité et traçabilité, de l'Ucobam, en tournée sur le site de Sourgou.

Du travail sans gains supplémentaires

La traçabilité qui permet de suivre un produit "de la fourche à la fourchette" est une exigence de l'Union européenne. L'Ucobam s'en préoccupe depuis 1999. Elle est en relation avec le PIP,

en vue de mettre en place un plan d'action. Le PIP participe d'ores et déjà à la formation des cadres locaux, ce qui représente une partie du plan à réaliser.

L'introduction de ce suivi rigoureux en Afrique ne se fait pas sans mal. Au Burkina, l'agriculture repose sur les épaules de petits exploitants analphabètes pour la plupart, incapables de noter au jour le jour leur processus de production. *"Nous avons écarté de cette expérience les sites où nous n'avions pas d'encadreurs et ceux où nous sentions manifestement de la résistance au changement"*, dit Djiguemdé. Par la suite, il fallut tenir un langage de vérité aux producteurs des sept sites retenus. *"Si vous n'adoptez pas ces mesures, dès janvier 2005, vous ne pourrez plus exporter en Europe"*, prévenait, partout où il passait, le chef du service commercial de l'Ucobam.

Lors du lancement de l'opération, même à Sourgou, réputée "zone favorable", l'incrédulité était de mise. Mais très vite, le bon sens a fini par l'emporter. *"S'il ne tenait qu'à nous-mêmes, nous ne cultiverions pas du haricot vert. Pour quoi faire?"* reconnaît la vieille

Alizèta. *"Personne n'en mange ici. Mais comme les clients européens exigent tous ces changements, on est obligé de suivre."* Les femmes bravent alors la rigueur du jeûne musulman, la pénibilité de la récolte des céréales, qui coïncidaient avec le début de la campagne maraîchère, pour appliquer à la lettre les consignes de l'encadreur. Seydou Zongo n'en revient pas: *"Avant, elles prenaient tout à la légère. Maintenant, il y a une plus grande discipline"*.

La traçabilité exige beaucoup de travail mais, explique Djiguemdé, *"en ce moment, le haricot qui a été suivi pas à pas ne coûte pas plus cher que les autres sur le marché européen. Nos efforts ne sont pas intégrés dans les prix"*. Ils permettent seulement de se maintenir sur ce marché. A ce jour, les producteurs burkinabé suivent à la trace la moitié des 600 ha actuellement plantés en haricots. Pour redresser les exportations, ces mesures devront être étendues à tous les sites.

Souleymane Ouattara
InfoSud - Syfia

Utile à savoir

Agenda

17 au 19 mars 2004

Nairobi (Kenya), Hortec 2004, 9e salon international des fournisseurs de l'industrie horticole

4 et 5 avril 2004

Londres (Royaume-Uni), Organic Products Europe 2004 - salon international

6 au 9 avril 2004

Dakar (Sénégal), 3e salon international des industries et techniques agro-alimentaires
Rome (Italie), conférence FAO-ISEAL sur la production agricole durable

21 et 22 avril 2004

Réunion régionale d'information en Jamaïque

Avril/mai

2 au 4 juin 2004

Venise (Italie), Fresh 2004

3 juin 2004

Bruxelles (Belgique), 6e Comité consultatif du PIP

Kenya

Novembre 2003

▪ Un expert du PIP a rencontré les représentants des entreprises intéressées par un soutien du programme. Leurs demandes d'intervention ont été analysées et adaptées.

Janvier 2004

▪ Du 10 au 24 janvier, des experts se sont rendus au Kenya pour analyser et mettre en œuvre des demandes d'intervention émanant d'organisations locales, telles que Kephis, un laboratoire spécialisé dans l'analyse des résidus de pesticides. Les experts ont également rencontré des membres de la Kenya Task Force.

Janvier - mars 2004

▪ Entre le 15 janvier et le 15 mars, des consultants locaux ont dirigé des séances de formation au sein d'entreprises kenyanes. Une séance de formation aux techniques de culture a également eu lieu en février.

Océan Indien

Novembre 2003

▪ Du 2 au 15 novembre, plusieurs experts du PIP se sont rendus à Madagascar, à la Réunion, aux Comores et à l'île Maurice. Objectif de cette mission: débattre de la contribution que pourrait apporter le PIP à des projets visant à développer la capacité des secteurs horticoles de ces différents pays.

Madagascar

Janvier 2004

▪ Des experts du PIP se sont rendus à Madagascar pour effectuer le suivi des travaux réalisés durant la phase pilote de mise en œuvre du système de traçabilité pour le litchi. Des contacts ont également été noués avec des cultivateurs, des exportateurs, des prestataires de services et des structures intermédiaires concernant les problèmes liés à d'autres cultures, telles que la vanille, la pomme de terre, le haricot vert, le cornichon et le mange-tout.

Sénégal

Janvier 2004

▪ Du 9 au 14 janvier, un expert informatique local du PIP a visité des entreprises sénégalaises ayant signé avec le PIP des protocoles prévoyant une aide dans la mise sur pied d'un système de traçabilité.

▪ Du 18 au 25 janvier, un expert du PIP s'est rendu au Sénégal pour le suivi des essais en champs effectués sur le haricot vert et la tomate cerise. Cette mission a également permis d'identifier les cultivateurs et les prestataires de services à même de participer aux essais en champs portant sur la mangue, qui sont prévus pour 2004.

Tanzanie

Janvier 2004

▪ Du 10 au 24 janvier, des experts étaient présents en Tanzanie pour analyser et mettre en œuvre des demandes d'intervention émanant d'entreprises locales.

Cameroun

Janvier 2004

▪ Un expert s'est rendu au Cameroun pour analyser et finaliser les demandes d'intervention reçues récemment par le PIP. Il a rencontré des représentants locaux afin de discuter de la mise sur pied d'une task force. Il s'est également entretenu avec des consultants locaux afin de suivre les progrès réalisés dans les travaux de création d'une banque de données de cultivateurs et d'exportateurs à destination de l'industrie de l'ananas.

Mali

Janvier 2004

▪ Une mission s'est rendue au Mali pour analyser et finaliser les demandes d'intervention reçues jusque-là. La mission avait pour but d'identifier les prestataires de services locaux susceptibles de participer aux actions du PIP sur le terrain. Des rencontres ont également été organisées avec la délégation de la Commission Européenne au Mali et l'Aprofa (Agence pour la promotion des filières agricoles).

suite page 8 →

Sites et liens utiles:

Sélection de sites consacrés au développement rural

▪ Le site du réseau Agren (uniquement en anglais) est consacré à la recherche et à la vulgarisation agricole:

► <http://www.odi.org.uk/agren/>

▪ L'agriculture durable est l'un des grands thèmes développés sur le site de la Banque Mondiale. Vous y trouverez notamment des informations sur la réforme de la vulgarisation agricole:

► <http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/ardext.nsf/26ByDocName/SustainableAgriculture>

▪ Le site de GTZ (Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit), la coopération allemande, propose un volet dédié à la réforme des services à l'agriculture. On y trouve (en anglais) des définitions, des documents à télécharger (notamment une newsletter) et de nombreux liens sur tout ce qui concerne les services agricoles. La rubrique "Areas of Work" permet d'avoir une vue d'ensemble avec les sous-rubriques suivantes: renforcement des institutions, types de services, services marchands et dispositifs institutionnels.

Nouveautés sur le site COLEACP-PIP

Le site Internet du PIP s'enrichit de deux nouvelles rubriques:

▪ la rubrique "PIP Magazine" vous propose de télécharger notre nouveau magazine trimestriel au format PDF;

▪ la rubrique "Crop protocols", dans la version anglaise du site présente pour l'instant les protocoles de culture de l'avocat et du haricot vert, ainsi que des conseils techniques sur la culture de la papaye. Ces trois documents en anglais sont téléchargeables au format PDF. Le protocole de culture du "haricot vert" est également disponible en français, téléchargeable dans la version française du site. Cette rubrique sera également régulièrement mise à jour, adaptée et enrichie des nouvelles données;

▪ enfin, la nouvelle liste des matières actives (m.a.) autorisées, notifiées ou supprimées dans l'UE est disponible sur le site. Actualisée à fin novembre 2003, cette liste reprend tous les fongicides, herbicides et insecticides visés par la directive 91/414/CEE.

Jamaïque

Novembre - décembre 2003

▪ Entre le 26 novembre et le 6 décembre 2003, des consultants du PIP ont rencontré un spécialiste local du développement de logiciels qui élabore actuellement, pour le compte d'entreprises jamaïcaines, un système de surveillance et d'alerte via internet reposant sur les techniques de traçabilité. Les consultants se sont rendus auprès de la société Trout Hall pour analyser sa demande d'intervention et ont rencontré les représentants de deux organisations professionnelles. La mission a également identifié les prestataires de services locaux susceptibles de devenir des partenaires du PIP.

République Dominicaine

Décembre 2003

▪ Les experts du PIP ont rencontré des entreprises, des structures intermédiaires, des organisations professionnelles et des représentants de projets de

développement. Ils ont présenté le Programme Initiative Pesticides, ont abordé les besoins des opérateurs et expliqué comment les entreprises locales pouvaient introduire une demande de soutien auprès du PIP.

Ouganda

Décembre 2003

▪ Du 5 au 12 décembre, un expert du PIP était en Ouganda afin d'organiser une formation en entreprise sur l'hygiène et l'utilisation sûre des pesticides. Une société de consultance locale a réalisé cette formation.

Janvier 2004

▪ Du 10 au 24 janvier, des experts se sont rendus en Ouganda pour analyser et mettre en œuvre des demandes d'intervention émanant de sociétés locales. Ils ont rencontré des représentants de la filière horticole afin de discuter de la possibilité de créer une task force en Ouganda.

Statistiques

Demandes d'intervention du PIP¹

Pays	Protocoles signés	Protocoles en analyse	Tonnes exportées ²	Nombre de producteurs
Kenya	13	11	38 714	7 287
Ouganda	10	8	2 492	798
Ghana	10	3	15 230	365
Côte d'Ivoire	9	6	146 130	2 277
Sénégal	8	13	10 970	1 106
Burkina Faso	5	7	1 599**	4 132
Cameroun	5	2	1 600	205
Jamaïque	2	4	3 000	2
Guinée	2	4	1 765	381
Tanzanie	2	1	1 383	78
Madagascar	1	4	2 700	7 500
Mali	1	2	525	180
Congo Brazzaville	0	1	ND*	ND*
République Dominicaine	0	5	1 412	232
	68	71	227 520	24 543

Source: Unité de gestion du PIP, février 2004.

*Non disponible

**Erratum: dans la précédente version du PIP Magazine (n°2 / décembre 2003), les statistiques pour les exportations du Burkina Faso vers l'UE reprenaient, par erreur, les chiffres de la production de tomates destinée au marché local. Le chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus concerne donc bien les seules exportations du Burkina Faso vers l'UE.

1 - Producteurs, exportateurs, organisations professionnelles, structures intermédiaires.

2 - Pour les producteurs et exportateurs qui ont signé un protocole ou ont demandé le soutien du PIP. Les organisations professionnelles et les structures intermédiaires ne sont pas comprises.

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP

98, rue du Trône, bte 3

B-1050 Bruxelles

Belgique

Tél. + 32.2.508.10.90

Fax + 32.2.514.06.32

E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip



Qualité & Conformité Fruits & Légumes



Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Groupe des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en oeuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.

P8